

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Haut-de-Bosdarros



PLAN LOCAL D'URBANISME

2 - PADD

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	26/02/2016	22/06/2018	24/05/2019



Le Maire,
Jean ARRIUBERGE

Dossier d'Approbation

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Préserver la qualité de l'environnement et des paysages de Haut-de-Bosdarros

Favoriser le développement des activités agricoles et touristiques

Aménager les équipements et services publics pour les habitants

Accueillir de nouveaux habitants tout en conservant l'identité rurale de la commune

Préserver la qualité de l'environnement et des paysages de Haut-de-Bosdarros

Le cadre de vie des habitants de Haut-de-Bosdarros est au cœur de la stratégie d'aménagement portée par la commune. Habiter Haut-de-Bosdarros, c'est bénéficier d'un environnement et de paysages exceptionnels. Le projet de Plan Local d'Urbanisme doit offrir des garanties sur ces éléments qui fondent l'attractivité de Haut-de-Bosdarros.

L'ambition de la commune est donc triple :

- Préserver la qualité environnementale dans le cadre de la Trame Verte et Bleue,
- Mettre en valeur les paysages,
- Adapter l'urbanisme au changement climatique

Ces orientations impliquent :

- De mettre en valeur les paysages et la qualité du patrimoine
 - *En mettant en valeur les lignes de crêtes et les vues remarquables*
 - *En améliorant la qualité et l'intégration paysagère des nouvelles constructions*
 - *En prenant en compte la charte architecturale du Pays de Nay*
- De préserver la qualité environnementale dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB)
 - *En préservant les continuités écologiques présentes sur la commune*
 - *En protégeant les réservoirs de biodiversité, les vallées et les zones humides*
 - *En évitant de créer de nouveaux obstacles à la Trame Verte et Bleue*
 - *En articulant les secteurs constructibles avec le réseau constitué par la Trame Verte et Bleue*

- D'adapter l'urbanisme au changement climatique
 - *En favorisant le recours aux énergies renouvelables*
 - *En valorisant la ressource en bois*
 - *En recherchant l'amélioration de la performance énergétique des logements*
 - *En limitant les déplacements et en renforçant les modes de déplacements doux*

Favoriser le développement des activités agricoles et touristiques

Le tissu économique et de l'emploi sur la commune de Haut-de-Bosdarros est très marqué par l'activité agricole, et notamment l'élevage. De nombreux investissements ont été récemment réalisés et la volonté de la commune est de pérenniser les exploitations. Le tourisme présente en outre une opportunité de diversification, notamment avec l'hébergement et la ferme Loutares.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau triple :

- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation
- Favoriser le maintien et le développement des exploitations
- Encourager le développement touristique

Ces orientations impliquent :

- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation
 - *En réduisant la consommation d'espaces agricoles et naturels de 10% minimum d'ici 2030*
 - *En phasant le développement afin d'anticiper avec la profession agricole les conséquences des ouvertures à l'urbanisation*
 - *En limitant le mitage sur les écarts*
- Favoriser le maintien et le développement des exploitations
 - *En identifiant précisément les exploitations agricoles et leurs perspectives à 10 ans*
 - *En matérialisant un périmètre de vigilance de 100 mètres autour des exploitations et bâtiments agricoles pérennes*
 - *En répondant aux besoins de développement identifiés des exploitations et notamment de l'élevage*
 - *En maîtrisant le changement de destination des bâtiments ayant perdu leur vocation agricole*

- Encourager le développement touristique
 - *En maintenant les équipements touristiques, et notamment la ferme de Loutares*
 - *En facilitant l'itinérance sur la commune grâce aux cheminements piétons et cyclistes*

Aménager les équipements et services publics pour les habitants

L'aménagement de Lou Chapelot, afin de conforter l'identité de la commune et le lien social, nécessite de réaliser des aménagements d'une part et de renforcer le poids des équipements et services de proximité notamment autour de l'ensemble Mairie-école-église de Lou Chapelot. Le projet du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau d'adapter les équipements et services aux besoins des habitants et de sécuriser les déplacements.

Ces orientations impliquent :

- Conforter les équipements publics
 - *En maintenant les équipements et services présents à Lou Chapelot et en accompagnant leur mise en accessibilité*
 - *En programmant la réalisation d'une micro station d'épuration*
 - *En développant le logement locatif aidé (presbytère)*
 - *En valorisant le site de la déchetterie*

Accueillir de nouveaux habitants tout en conservant l'identité rurale de la commune

L'accueil de nouveaux arrivants sur la commune correspond à des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs. En effet, cet accueil est une nécessité incontournable pour maintenir l'école communale. Elle est donc au cœur du projet de Haut-de-Bosdarros. Le projet du Plan Local d'Urbanisme en matière d'habitat doit favoriser davantage la mixité générationnelle et le parcours résidentiel des ménages.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau double :

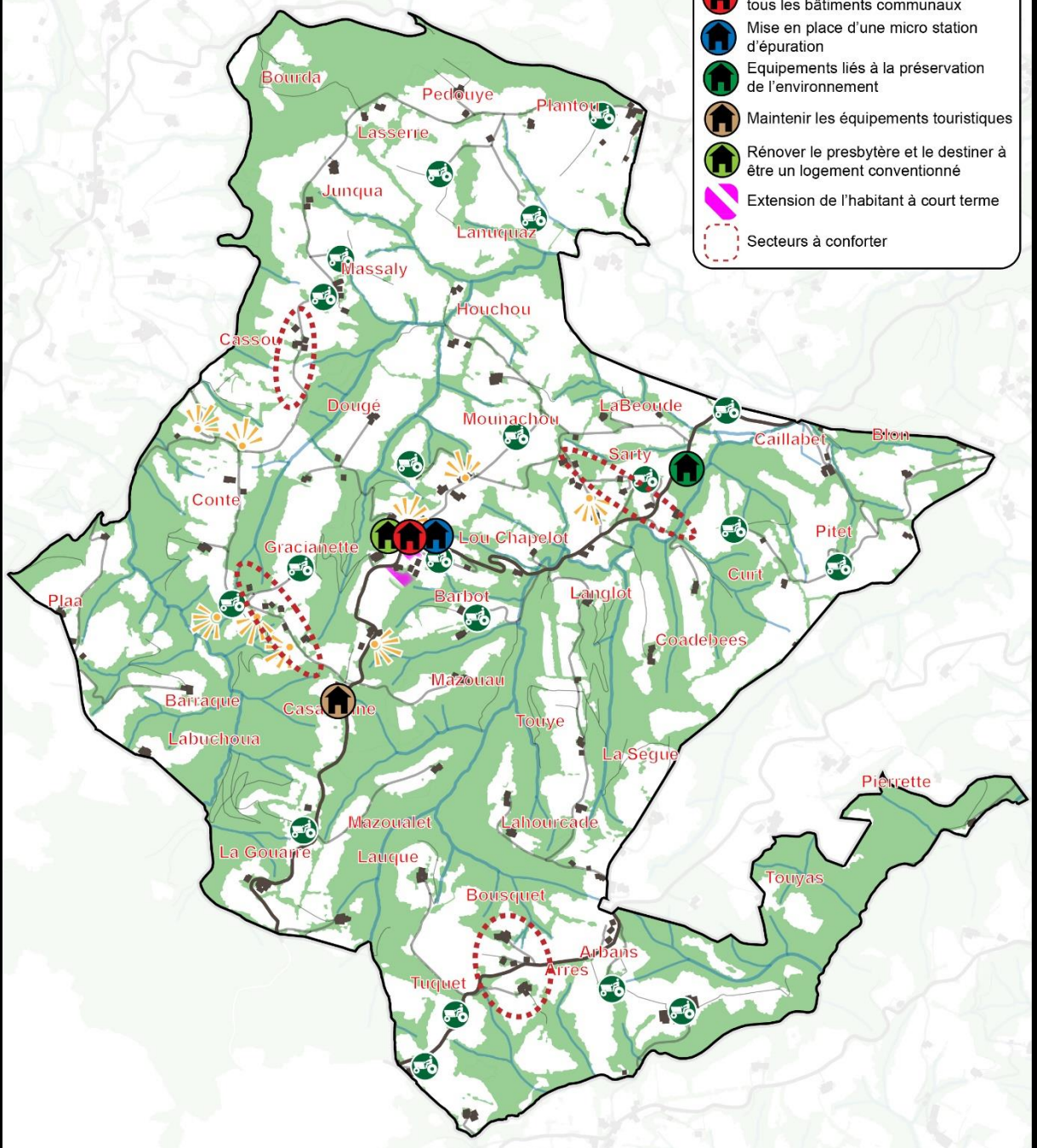
- Poursuivre la dynamique d'accueil de nouveaux ménages
- Rechercher une production de logements diversifiée mettant en valeur l'identité rurale de Haut-de-Bosdarros

Ces orientations impliquent :

- Poursuivre la dynamique d'accueil des nouveaux ménages
 - *En maintenant une dynamique démographique compatible avec le caractère rural (+0,9% par an soit 350 habitants (+34 habitants)) à Haut-de-Bosdarros en 2030*
 - *En favorisant l'accueil de jeunes ménages pour garantir le maintien de l'école*
- Rechercher une production de logements diversifiée et un urbanisme mettant en valeur l'identité rurale de Haut-de-Bosdarros
 - *En produisant 23 logements pour répondre aux besoins liés à la décohabitation et à l'accueil de nouveaux habitants d'ici 2030*
 - *En favorisant le développement du logement locatif*
 - *En priorisant le développement de Lou Chapelot ainsi que sur les quartiers principaux*
 - *En limitant le mitage*

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Haut-de-Bosdarros

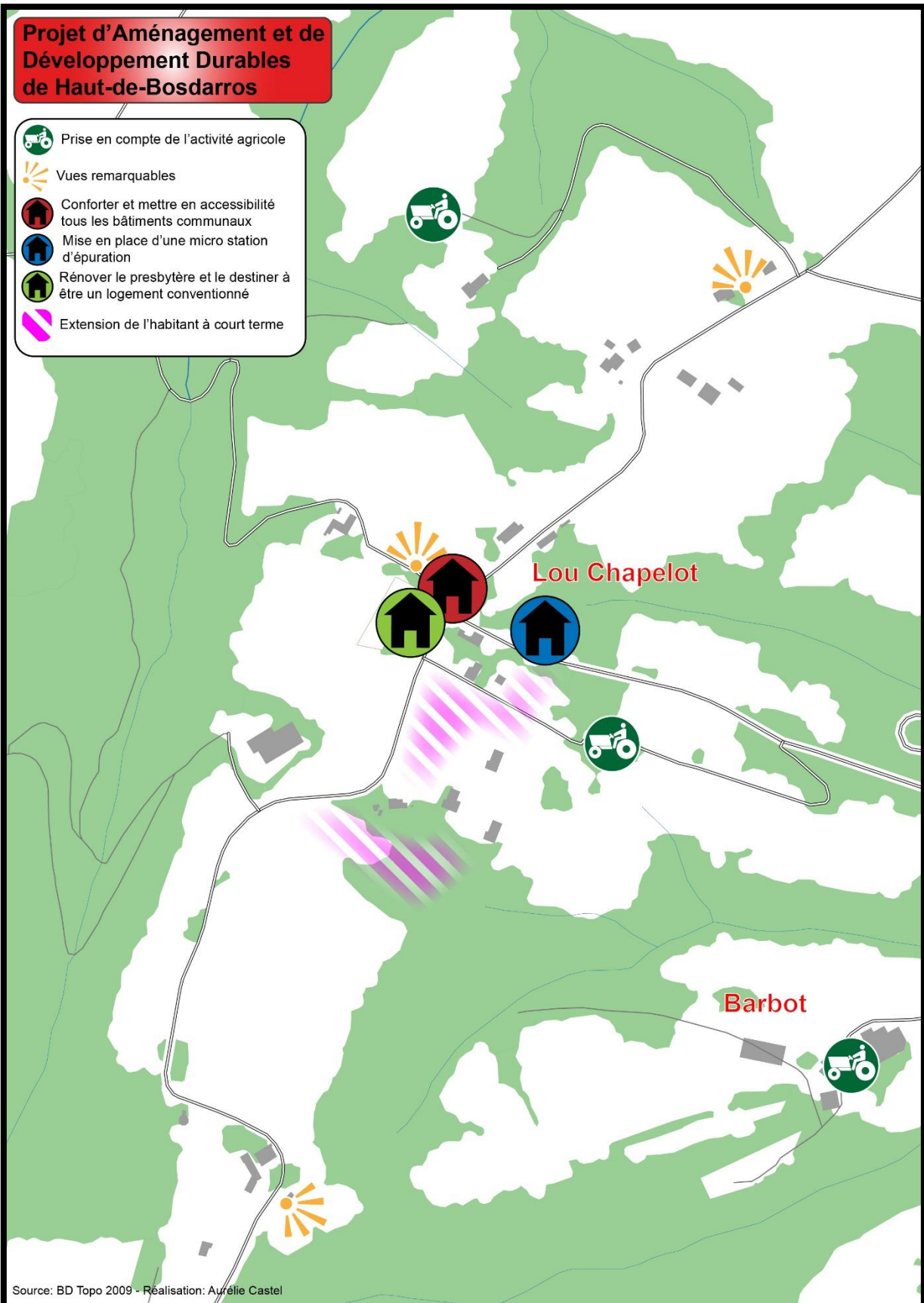
-  Prise en compte de l'activité agricole
-  Vues remarquables
-  Conforter et mettre en accessibilité tous les bâtiments communaux
-  Mise en place d'une micro station d'épuration
-  Equipements liés à la préservation de l'environnement
-  Maintenir les équipements touristiques
-  Rénover le presbytère et le destiner à être un logement conventionné
-  Extension de l'habitant à court terme
-  Secteurs à conforter



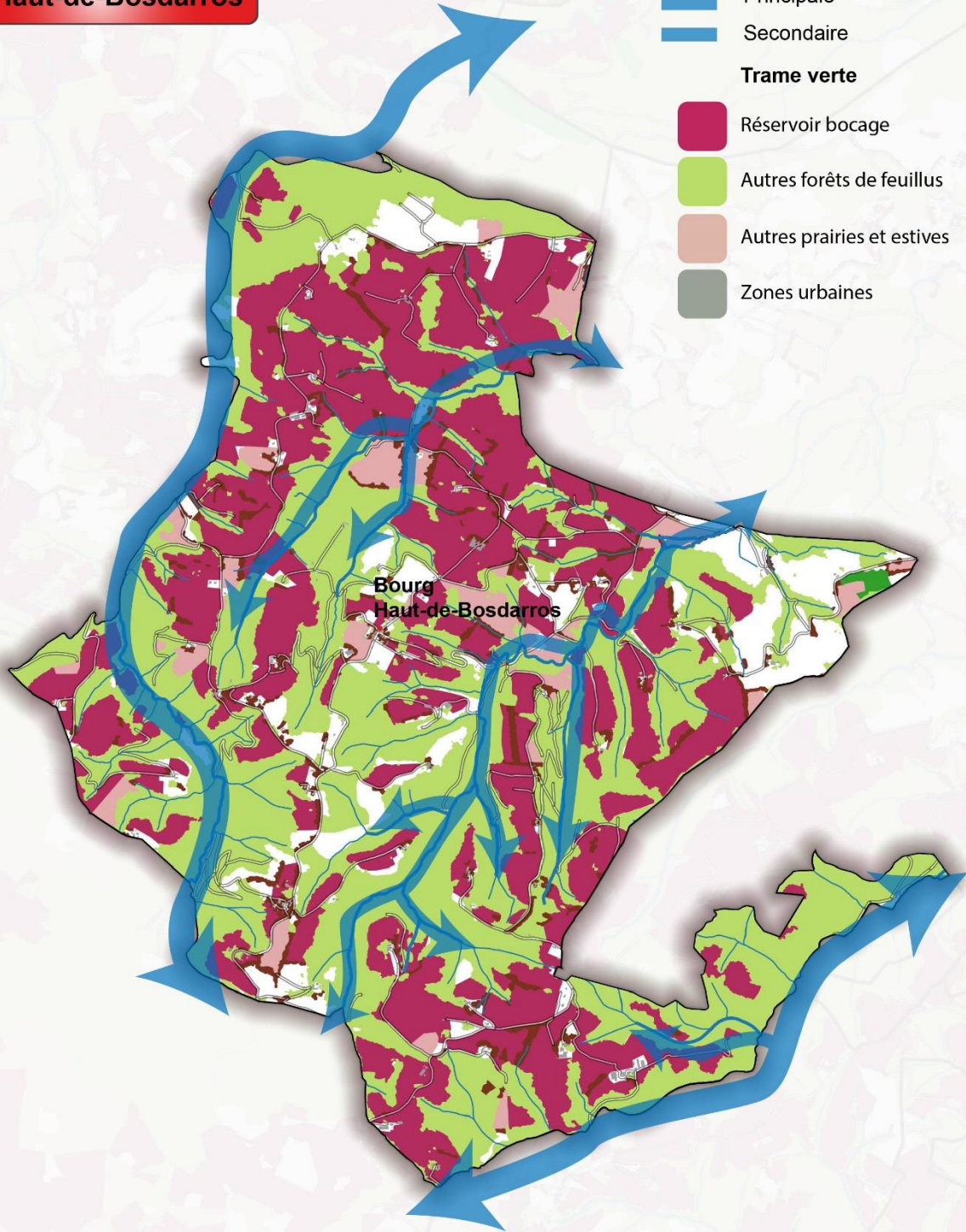
Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Haut-de-Bosdarros

-  Prise en compte de l'activité agricole
-  Vues remarquables
-  Conforter et mettre en accessibilité tous les bâtiments communaux
-  Mise en place d'une micro station d'épuration
-  Rénover le presbytère et le destiner à être un logement conventionné
-  Extension de l'habitat à court terme



**Trame verte et bleue
de Haut-de-Bosdarros**



Source: BD Topo 2009 - Réalisation: Aurélie Castel